

# BILAN 2017

***Des opérations de broyage des végétaux  
sur le territoire du SICTOM de la région de Morestel***



# 1- BILAN TECHNIQUE

## ▪ Type de broyeurs

*En 2017, le SICTOM possède trois broyeurs à disposition des particuliers et un à disposition des agents techniques chargés des espaces verts des collectivités.*

Les machines sont toutes de même type - semi-professionnel, sur remorque ou châssis routier et de diamètre de coupe 8 cm - permettant de répondre à la hausse des demandes d'emprunts, à leurs besoins et évitant les trajets énergivores aux domiciles des usagers.

La commission « déchets fermentescibles » a décidé de remplacer le broyeur Saelen fin octobre car son système de coupe (couteaux) est trop fragile pour ce service de prêt multi-usagers. Il le remplacera fin décembre par l'achat deux nouveaux broyeurs Bugnot BVN45 dont l'un sera stationné à Cessieu, grâce à un partenariat avec la commune.

Les trois broyeurs prêtés aux particuliers sont donc :

- un broyeur « Saelen Lynx » acheté durant l'été 2015.
- un broyeur « Bugnot BVN34 » acheté durant l'été 2016
- un broyeur « Bugnot BVN45 » acheté durant l'été 2016

En cas de panne d'un des broyeurs, PRO CULTURE, prestataire du SICTOM pour l'entretien et la maintenance de son matériel « espaces verts » met à disposition un broyeur tractable de remplacement de marque Greenwich et de diamètre de coupe 15 cm.

Le broyeur Bugnot BVN56 destiné aux collectivités (communes, collèges) est une machine professionnelle pour des branchages de diamètre jusqu'à 15 cm. Cette machine a été acquise en mars 2014 par le syndicat.

## ▪ Fonctionnement des prêts

Tous les prêts sont encadrés par une convention signés des deux parties. Cette convention décrit les caractéristiques du broyeur prêté, la durée du prêt, les conditions de prêt, les obligations de chaque partie, les références de l'assurance de l'emprunteur en cas de dégradation, ...

*Les broyeurs sont mis à disposition de façon gratuite aux utilisateurs (particuliers et agents techniques des collectivités uniquement) ; seul le carburant est à leur charge.*

Les broyeurs sont stationnés au SICTOM. Un rendez-vous de retrait et rendu est fixé avec l'emprunteur (du lundi au vendredi en début de matinée) et c'est lui qui effectue le transport avec son véhicule personnel qui doit être muni d'une boule d'attelage.

Un agent du SICTOM se charge d'accueillir, de faire une démonstration ainsi qu'un état de lieux avant/après, de vérifier la carte d'assurance du véhicule tractant et de faire signer la convention pour chaque emprunteur sur laquelle est noté le numéro de police d'assurance responsabilité civile de l'emprunteur.

Depuis l'été 2017, un outil de planification sur le site internet du syndicat a été créé, afin d'optimiser la gestion des prêts. Un calendrier en ligne couplé à un formulaire de réservation permet à l'utilisateur de connaître les disponibilités de chaque broyeur et de pré-réserver un et jusqu'à trois jours d'emprunt. Le SICTOM valide ensuite la demande et l'utilisateur reçoit un mail de confirmation rappelant les jours et heures de retrait et rendu de la machine. L'utilisateur saisit enfin son numéro de police d'assurance responsabilité civile et la demande de réservation est ainsi complète.

## ▪ **Nombre de prêts**

**313 prêts ont été honorés en 2017 : 288 à destination des particuliers et 25 pour les collectivités.**

Pour les particuliers, les 288 prêts ont été réalisés par 253 foyers différents. 50 d'entre eux l'avaient déjà utilisé les années précédentes.

87% ont emprunté le broyeur une fois dans l'année, 12% deux fois, 1% trois fois et 1 personne l'a emprunté quatre fois.

Les foyers emprunteurs se situent aux deux tiers sur la communauté de communes des Balcons du Dauphiné. Comme l'année dernière, ce sont les habitants de Les Avenières-Veyrins-Thuellin qui l'ont le plus emprunté, suivis de ceux de Vézeronce-Curtin, Arandon-Passins, Dolomieu, Cessieu et Faverges de La Tour.

**On note une forte hausse du nombre d'emprunts réalisé entre 2016 et 2017 : +95%.**

Les deux broyeurs Bugnot arrivés mi 2016, mieux adaptés au service que le Saelen, ont permis de répondre en 2017 à plus de demandes. De plus, lors de dysfonctionnement des machines, un dépannage avec le broyeur mis à disposition de Pro Culture ou par le Bugnot BVN56 a permis de maintenir les prêts sans les annuler faute de machine.

On recense 402 formulaires de demande saisis sur le site internet du SICTOM, ce qui signifie que 72% des demandes ont abouties (71% seulement en 2016). Le logiciel de planification des broyeurs mis en service au mois d'août a permis d'optimiser les prêts mais on compte plus de 100 annulations en majorité de dernière minute tout au long de l'année, liées à des problèmes d'organisation familiale ou professionnelle, des maladies ou les intempéries.

En tenant compte des périodes de maintenance et d'entretien du matériel, **on évalue à environ 100 le nombre optimal de prêts annuels pour chaque broyeur.**

Ce service gratuit (seul le carburant est à la charge de l'emprunteur) est plébiscité par les usagers depuis six ans déjà sur le territoire du SICTOM et répond tout le long de l'année à une demande croissante de leur part.

Pour les collectivités, les 25 prêts ont été réalisés par 12 communes différentes et 2 collègues et 1 MFR.

**Des communes exemplaires pour l'utilisation du broyat :**

La commune de Sermérieu a bénéficié six fois du broyeur dans l'année. Depuis 2015, elle instaure un service de broyage à destination de ses habitants, grâce à la mise à disposition du broyeur et dans le but de lutter contre les feux de jardin. Les habitants préinscrits en mairie sont invités à apporter leurs branchages exempts d'indésirables sur une placette publique. Les agents techniques de la commune broient ensuite les végétaux apportés. Les habitants peuvent repartir avec du broyat pour pailler leurs plantations, la commune l'utilise pour ses espaces verts et un agriculteur de la commune en amendement sur ces champs. Une opération spécifique à la valorisation des sapins de Noël est établie depuis 2016.

La commune de Cessieu est engagée dans une démarche zéro-phyto et de lutte contre le gaspillage alimentaire. La commune traite et valorise localement ses végétaux sur une placette de compostage, avec une opération « compost en libre-service » et en paillage des espaces verts publics. La commune s'est de plus portée volontaire pour bénéficier et prêter un broyeur du SICTOM aux habitants alentours dans le cadre d'un partenariat SICTOM-Commune et dans l'objectif de délocaliser les prêts. Ce partenariat sera effectif début 2018.

- **Saisonnalité des prêts**



En 2017, on note un pic des emprunts durant les mois de mai et octobre correspondant aux périodes de taille et nettoyage des jardins. Le creux de l'été s'explique à la fois par les congés d'été des usagers et par l'indisponibilité de l'agent technique en charge des prêts en congé lui aussi.

Les broyeur sortent en moyenne, entre 2 (pour le Saelen) et 12 fois par mois (jusqu'à 17 fois pour les mois les plus chargés).

Le broyeur Bugnot, réservé aux collectivités, a été beaucoup utilisé durant les mois de mars et octobre ainsi que durant les vacances scolaires (hors été). Cette saisonnalité correspond à celle des tâches annuelles des agents espaces verts des communes (plantations, élagage, ...).

- **Temps de fonctionnement**

**1 192 heures de broyage ont été relevées en 2017, contre 679 heures en 2016.**

Les broyeur à destination des usagers ont fonctionné 1 023 heures en 2017. L'utilisation moyenne est de 3h45 par prêt. Cet indicateur est en rapport à la capacité de coupe et à la rapidité d'exécution des machines qui restent relativement équivalentes.

Le broyeur Bugnot destiné au collectivités a tourné 169 heures soit une moyenne de près de 7h par emprunt.

	nb de prêts annuel	nb d'heures réalisées	Moy h/prêt
Saelen	28	91	3h15
Bugnot 34	98	353	4h
Bugnot 45	134	469	3h30
Bugnot 45-2017	2	10	5h
Bugnot 56	15	46	3h
Greenwich	11	54	5h15
<b>Total 1</b>	<b>288</b>	<b>1 022</b>	
Bugnot 56	25	169	7h
<b>Total 2</b>	<b>25</b>	<b>169</b>	
<b>TOTAL 1+2</b>	<b>313</b>	<b>1 183</b>	

## ▪ Performances

La performance de chaque machine dépend avant tout de son gabarit, de la préparation des branchages avant broyage et du nombre de personnes participant au chantier. Si un ratio est donné par le constructeur, une estimation du volume de branches et de broyat est systématiquement demandée aux utilisateurs. Tous ne savent pas l'évaluer mais cela reste une mesure d'indication qui au fil des années s'affine. Le rendement moyen par machine ci-dessous est donné par « heure machine » ; un compteur d'heures étant placé sur chaque broyeur.

Pour le broyeur Saelen, le fabricant indique un rendement de 9m<sup>3</sup> par heure mais les données des emprunteurs conduisent à une moyenne de 5 m<sup>3</sup> par heure.

Les premiers relevés 2016 des broyeurs Bugnot BVN34 et BVN45 indiquent un rendement moyen compris entre 5 et 6 m<sup>3</sup> par heure.

Le broyeur Bugnot BVN56 permettrait quant à lui de broyer une moyenne de 8 m<sup>3</sup> par heure et le broyeur de remplacement Greenwich de 6 m<sup>3</sup> par heure.

Enfin, les données collectées pour l'ensemble des broyeurs permettent de dire que le volume est réduit par 5 grâce au broyage.

## ▪ Enquête de satisfaction auprès des particuliers

71% des emprunteurs ont rempli l'enquête de satisfaction (en annexe), remise de façon systématique à chaque emprunt, accompagnée des brochures explicatives « Guide du compostage et du broyage » du SICTOM de la Région de Morestel et « Rentabilisez vos déchets verts » du Département de l'Isère.



En 2017, la typologie moyenne d'un emprunteur est la suivante : une personne entre 30 et 60 ans, vivant en couple pour la majorité avec des enfants, active dans une profession de cadre ou retraité, propriétaire d'une maison individuelle entourée d'un espace vert d'agrément arboré et composé de haies et d'un potager sur une superficie comprise entre 1000 et 2000 m<sup>2</sup>.

L'enquête permet aussi de connaître les pratiques des foyers dans leur gestion des déchets verts.

78% compostent leurs biodéchets dont 52% depuis plus de cinq ans et 87% l'utilisent comme engrais pour leurs légumes et leurs plantes. Près d'un tiers (55 personnes) se dit intéressé pour participer à une formation sur les thématiques du compostage et du paillage.

***Avant l'utilisation du broyeur, les tailles étaient, pour 55% des enquêtés apportées en déchèterie et/ou pour 33% d'entre eux brûlées (67 foyers).***

Le service de prêt des broyeurs donne satisfaction aux emprunteurs. Sur l'ensemble des personnes ayant répondu à cette question : 98% sont satisfaits de la démonstration et de la facilité d'utilisation des machines ; 95% de la qualité du broyat, de leur rapidité d'exécution et de la prise en charge du transport ; 94% de la disponibilité des machines (ce chiffre est en augmentation par rapport à 2016) et de la prise en charge seulement du carburant.

Les difficultés les plus fréquentes rencontrées par les usagers ont été : un remplissage peu aisé du réservoir à carburant sur le bugnot BVN34, un délai d'attente trop long pour obtenir les broyeurs d'autant plus les week-end et l'obligation de poser un jour de congé pour ce service, des difficultés de mise en marche et de manœuvre, des courroies et fléaux usés, des pannes en particulier sur le Saelen, l'obligation d'avoir un véhicule équipé d'une boule d'attelage pour profiter du service, un broyat un peu grossier.

Le bilan reste positif cette année encore car 92% des enquêtés déclarent utiliser le broyat pour : pailler le jardin, les massifs, les plantations, un talus, une butte, un rucher mettre sous les haies et autour des arbres, pour confectionner les allées de jardin, faire une couverture de sol, enrichir le sol, mélanger au compost, mettre le long des clôtures ou donner le broyat aux voisins.

***98% souhaitent réemprunter le broyeur ; pour plus de la moitié des usagers au moins une fois par an.***

- **Subvention à l'achat de broyeurs**

***8 broyeurs ont été subventionnés en 2017.***

Dans le même objectif de réduire le dépôt de branchages dans ses déchèteries et de lutter contre les feux de jardin, le SICTOM a pour la troisième année concédé une subvention à l'achat de broyeurs pour son public de particuliers.

Ce dispositif vient en complément de la mise à disposition de broyeurs pour les foyers ne possédant pas d'attelage sur leur véhicule et/ou pour ceux qui souhaitent disposer de leur propre broyeur.

Les modalités d'attribution de la subvention n'ont pas changé par rapport à 2016. Le montant reste identique – subvention de 25% du prix d'achat TTC plafonnée à 400€ - mais un devis est demandé ainsi qu'un groupement d'achat d'au minimum deux foyers résidant sur le territoire du syndicat.

8 broyeurs co-achetés par deux foyers ont été subventionnés, ce qui a donc permis de toucher 16 foyers. C'est moins qu'en 2016. 1 680 € ont été dépensés à cette action sur les 10 000 € prévus initialement. Le montant moyen de l'achat est de 840 € pour un minimum à 160€ et un maximum à 1 200 €. Les broyeurs achetés sont pour moitié thermiques et moitié électriques.

La commission « déchets fermentescibles » décide de réitérer cette action en 2018 en proratisant le pourcentage de subvention selon le nombre de foyers réunis pour l'achat. La subvention portera à 40% de subvention plafonné à 500€ pour un achat entre 4 personnes et plus, afin d'inciter la pratique du broyage mais aussi la mutualisation et le choix de broyeurs plus performants. Une communication dans les bulletins municipaux sera relancée début 2018 à ce sujet.

## 2- BILAN FINANCIER

### ▪ Les charges

Elles comprennent les charges d'entretien et de réparation des broyeurs, les charges de personnel encadrant l'action et l'enveloppe pour l'action de soutien à l'achat de broyeurs.

CHARGES	Descriptif	Montant € TTC
<b>Charges de personnel</b>	Salaire brut + charges patronales	
<b>Eddy RIVIER</b>	Temps passé : 20% de 25h/sem	5 963 €
<b>Elise CORLET</b>	Temps passé : 15% de 36h/sem	5 984 €
<b>Entretien et réparation Saelen Lynx</b>	Révision toutes les 30h Amortissement (2/5)	2 352 € 1 918 €
<b>Entretien et réparation Bugnot 34</b>	Révision toutes les 30h Amortissement + ½ conteneur maritime (1/5)	3 096 € 1 872 + 462 €
<b>Entretien et réparation Bugnot 45</b>	Révision toutes les 30h Amortissement + ½ conteneur maritime (1/5)	1 529 € 2 352 € + 462 €
<b>Entretien et réparation Bugnot 56</b>	Révision toutes les 100h Amortissement + conteneur maritime (3/5)	835 € 4 282 + 801 €
<b>Subvention à l'achat de broyeurs</b>	Enveloppe de 10 000 €	1 680 €
<b>Logiciel de réservation en ligne</b>	Sur le site internet du SICTOM : 1764 € amortis sur 3 ans (1/3)	588 €
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>34 176 €</b>

### ▪ Les produits

Si les prêts de broyeurs restent incitatifs et donc gratuits, des économies induites de collecte et traitement des déchets verts en déchèterie sont permises grâce à ce dispositif. De plus, cette action entre dans le cadre du Contrat Objectifs Déchet et Economie Circulaire (CODEC) soutenu par l'ADEME et courant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019.

PRODUITS	Descriptif	Montant € TTC
<b>Economie en déchèterie</b> <b>Filière co-compostage</b>	Densité branchages = 50 kg/m <sup>3</sup> Rendement moyen = - 5 m <sup>3</sup> /h pour le Saelen et le bugnot 34 ⇒ 2 220 m <sup>3</sup> - 6 m <sup>3</sup> /h pour les Bugnot 45 et le Greenwich ⇒ 3 144 m <sup>3</sup> - 8 m <sup>3</sup> /h pour le Bugnot 56 ⇒ 1 800 m <sup>3</sup> - subvention à l'achat de 8 broyeurs pour 16 foyers ⇒ estimation 2m <sup>3</sup> /h et 10h d'utilisation par foyer = 320 m <sup>3</sup> En 2017, 374 tonnes de végétaux ont pu être détournés de la déchèterie, soit 5,5 % du tonnage végétaux en déchèterie (6 750 T en 2016). Le coût de la mise en déchèterie et du traitement via la filière co-compostage est égale à 64 € TTC par tonne (année 2016)	23 936 €
<b>Subvention ADEME</b>	Amortissement subvention achat broyeur Saelen : 50% de 7990 €	799 €

	HT amortis sur 5 ans	
<b>Subvention ADEME CODEC</b>	10% de la subvention du CODEC	6 750 €
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>31 485 €</b>

▪ **Bilan**

COÛT DU SERVICE	Montant € TTC
<b>Total charges – total produits</b>	2 691 €
<b>Coût du service par habitant</b>	0,03 €/hab
<b>Coût du service par foyer</b>	0,08 €/foyer
<b>Coût à la tonne</b>	7 €/t

L'arrêt du transport de broyeurs à domicile a permis de baisser les charges par rapport aux années précédentes. De même, une petite partie de l'enveloppe dédiée au soutien à l'achat de broyeurs a été dépensée. Toutefois, le broyeur Saelen a subi plusieurs réparations ; son ratio coût entretien et réparation à l'heure de fonctionnement est trois fois plus élevé que pour les autres broyeurs. Enfin, l'augmentation du nombre de broyeurs et des prêts a fait gonfler le poste des charges liées à leur entretien périodique.

Pour autant, le volume estimatif calculé a permis une économie de collecte et de traitement des végétaux en déchèterie, d'autant plus que les prêts ont quasiment doublé entre 2016 et 2017. De plus, l'engagement au 1<sup>er</sup> janvier 2017 du SICTOM dans un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) soutenu par l'ADEME permet quasiment d'atteindre un équilibre financier pour cette action.

Cette action, comme d'autres portées par le syndicat, reste pédagogique et ses bénéfices doivent se compter sur le long terme à la fois quantitativement et qualitativement. Toutefois, elle répond au plan national de prévention des déchets (PNPD) dont l'un des axes est d'éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets. Elle participe de plus à l'objectif fixé par la Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte : réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020.

Six ans après le début des prêts de broyeurs, on constate déjà que le tonnage de végétaux dévié de la déchèterie est de moins en moins anodin ; l'économie engendrée a été multipliée par 85 entre 2012 et 2017.

Elle s'inscrit, de plus, dans une politique globale portée par le syndicat de réduction des végétaux, qui représentent 28% du tonnage accueilli en déchèterie en 2016. La marge de manœuvre reste donc forte ; c'est pour cela qu'elle doit combiner les actions portées sur le compostage, sur le broyage et sur la filière co-compostage.



### 3- CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Six ans après son commencement et un partenariat durant les trois premières années avec l'association Lo Parvi, l'action « broyage » a nettement progressé en 2017.

Trois broyeurs à usage particulier ont pu fonctionner durant toute l'année ce qui a permis d'augmenter de 95% le nombre de prêts entre 2016 et 2017. L'acquisition de broyeurs subventionnés a néanmoins diminué en 2017 ; seuls 17% de l'enveloppe dédiée ont été distribués.

Pour autant, grâce à ces dispositions, on estime à environ 7 484 m<sup>3</sup> de branchages détournés des déchèteries, soit 249 bennes non tassées. Cela représenterait 374 tonnes d'économies induites de collecte et de traitement en déchèterie, soit 23 936 €.

La démarche de prêts de broyeurs est pour la sixième année une réussite pédagogique et écologique, du point de vue de l'utilisateur comme le résume les résultats de l'enquête de satisfaction et du point de vue du SICTOM dans le cadre de sa démarche de réduction des déchets. On estime d'ailleurs que si cette quantité de branchages avait été brûlée dans les jardins plutôt que broyée pour servir utilement de paillis, la pollution dégagée aurait été celle équivalente à 26 millions de km parcourus par un véhicule diesel, soit 650 fois le tour de la Terre !<sup>1</sup>

Cette année, l'action globale « broyage » est mieux équilibrée financièrement que durant l'année 2016, grâce à des broyeurs performants, un nombre de prêts qui a fortement augmenté et qui a permis des économies de collecte et traitement en déchèterie, ainsi qu'un soutien financier de l'ADEME lié à l'inscription du SICTOM cette année et pour trois ans dans un Contrat d'Objectifs Déchet et Economie Circulaire.

Pour optimiser les prêts, le SICTOM a investi dans un logiciel de réservation en ligne et a reçu en fin d'année, deux nouveaux broyeurs Bugnot 45 dont l'un deux sera stationné à Cessieu, dans le cadre d'un partenariat avec la commune, afin de décentraliser la démarche.

Enfin, pour diffuser ses actions, le SICTOM a co-organisé cette année la fête des broyeurs avec le SICTOM du Guiers, le 30 septembre dernier à Chimilin. Sous une météo pluvieuse, elle a quand même réuni sept bénéficiaires de la subvention à l'achat de broyeur, présentant chacun un modèle de broyeur différent, une trentaine de visiteurs, un professionnel, une association et le stand compostage/paillage/jardin au naturel du SICTOM.



<sup>1</sup> Sur la base qu'un feu de 50kg équivaut à la pollution engendrée (particules fines) par un véhicule diesel parcourant 3 500 km (source : service environnement du conseil départemental Isère).

## ANNEXE

### Enquête sur l'utilisation du broyeur

Vous avez emprunté le broyeur de branchages proposé par le SICTOM. Qu'en avez-vous pensé ?

Merci de prendre quelques minutes pour répondre au questionnaire suivant en cochant la ou les cases appropriées ou en écrivant votre réponse en toutes lettres, et le retourner au SICTOM.



#### A - Pour mieux vous connaître

##### DATE DE L'EMPRUNT :

Janvier  Février  Mars  Avril  Mai  Juin  Juillet  Août  Sept.  Octobre  Nov.  Décembre

##### 1) VOUS

- NOM / Prénom : .....
- COMMUNE : .....
- Catégorie âge : Moins de 30 ans  / Entre 30 et 60 ans  / Plus de 60 ans
- Situation familiale : Célibataire  / En couple  / En couple avec enfants
- Profession du chef de famille :

Agriculteur, exploitant <input type="checkbox"/>	Employé, personnel de service <input type="checkbox"/>
Artisan, commerçant, chef d'entreprise <input type="checkbox"/>	Ouvrier <input type="checkbox"/>
Cadre, profession intellectuelle supérieure <input type="checkbox"/>	Retraité <input type="checkbox"/>
Profession intermédiaire <input type="checkbox"/>	Sans emploi <input type="checkbox"/>
- Membre d'une association : OUI  / NON

Si oui, laquelle ? .....

##### 2) VOTRE ENVIRONNEMENT

- S'agit-il d'une résidence : principale  / secondaire
- Etes-vous : locataire  / propriétaire
- Disposez d'un jardin : potager  / d'agrément (pelouse, massif)
- Quelle est la taille approximative de votre terrain ?.....
- Votre terrain est t-il : arboré  / entouré tout ou partie de haies
- Quelles sont les principales essences d'arbustes implantés sur votre terrain ?

## B - Vos pratiques de gestion des végétaux

### 1) LA DÉCHÈTERIE

- Utilisez-vous la déchèterie pour vos végétaux : OUI  / NON

Si oui, pour quels types de végétaux :

Tontes de pelouse  / tailles et branchages  / feuilles  / autres

- A quelle fréquence en moyenne par an :

1 fois par semaine  / 1 fois par mois  / 1 fois par an  / autres

- Etes vous globalement satisfait du service d'accès en déchèterie : OUI  / NON

Si non, pourquoi ? .....



### 2) LE COMPOSTAGE

- Pratiquez-vous le compostage : OUI  / NON
- Quels déchets compostez-vous : déchets de préparation de repas (épluchures, coquilles d'oeufs, marc de café ...)  / restes de repas  / déchets du potager  / feuilles  / tontes de pelouse  / tailles et branchages  / mauvaises herbes  / plantes et fleurs mortes
- Depuis combien de temps : Moins d'1 an  / entre 1 et 5 ans  / plus de 5 ans
- Comment compostez-vous : en tas  / en composteur fabriqué  / en composteur acheté
- Utilisez-vous le compost obtenu : OUI  / NON

### 3) LE BROYAGE

- Avant de bénéficier du broyeur par l'intermédiaire du SICTOM, que faisiez-vous de vos tailles et branchages ? Ils étaient :  
amenés en déchèterie  / laissés sur place  / brûlés  / utilisés pour le chauffage  / Autres
- Etes-vous satisfait de l'appareil prêté ?  
Disponibilité de la machine : OUI  / NON       Facilité d'utilisation : OUI  / NON   
Démonstration du fonctionnement : OUI  / NON       Rapidité d'exécution : OUI  / NON   
Participation carburant : OUI  / NON       Qualité du broyat obtenu : OUI  / NON   
Transport de la machine : OUI  / NON

Si vous n'en êtes pas satisfait ou que vous avez rencontré des difficultés avec la machine, pourquoi ?

- Utilisez-vous le broyat obtenu : OUI  / NON

Si oui, comment ? .....

Si non, pourquoi et qu'en avez vous fait ? .....

.....

- Réemprunteriez-vous le broyeur : OUI  / NON

Si oui, pouvez-vous donner une fréquence moyenne d'emprunt :

Moins d'une fois par an  / 1 fois par an  / Plusieurs fois par an

#### **4) AUTRES PRATIQUES**

- Que faites-vous de vos déchets verts que vous ne compostez pas ni ne broyez ?

Ils sont : Mis avec les ordures ménagères  / Amenés en déchèterie  / Brûlés  / Utilisés pour le chauffage  /  
Laissés sur place  / Donnés aux animaux  / Autres

- Pratiquez- vous : le mulching  / le paillage  / la plantation de prairie fleurie  / la plantation d'arbustes à croissance lente
- Seriez-vous intéressé par une formation vous permettant de renforcer vos connaissances et de promouvoir compostage et paillage aux côtés de la collectivité : OUI  / NON

***L'enquête sur l'utilisation du broyeur est maintenant terminée. Merci d'y avoir participé.***